



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 3 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le trois décembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire-de-Clisson dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Vergnaie, sous la présidence de Denis THIBAUD, Maire

Nombre de conseillers :

En exercice : 18
Présents : 17
Absents : 1
Pouvoirs : 1
Votants : 18

Date d'envoi et
d'affichage de la
convocation : 26.11.2020

Présents : MM., Denis THIBAUD, Fabien MANDIN, Romain RICHARD, Michaël HERVOUET, Laetitia BORTOT, Asuman GUNEY, Sophie RIDEAU, Guillaume POIRON, Samuel PITEL, Nathalie VOLPATO, Dominique VALTON, Josiane BOSCHE, Catherine TAILLEE-PERRAUD, Olivier ALBERTEAU, Régis HAMY, Judith LE STER SCHWARZBARD, Silvère REMIGEREAU

Absents : Sylvaine ALBERT

Pouvoirs : Sylvaine ALBERT à Denis THIBAUD

Secrétaire de séance : Régis HAMY

ORDRE DU JOUR :

- ☞ Approbation du précédent compte rendu
- ☞ Tarifs communaux 2021
- ☞ Dénomination de voie dans le lotissement du Clos de la Garnerie
- ☞ Décision modificative au budget communal
- ☞ Réservation lotissement du Clos de la Brelandière
- ☞ Subvention à l'association Les Hil'harengs Fumés
- ☞ Questions diverses :

TARIFS COMMUNAUX 2021

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient d'actualiser l'ensemble des tarifs communaux pour l'année 2021.

Il présente les conclusions de la commission finances qui a travaillé sur le sujet.

Après cet exposé, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les tarifs communaux qui seront appliqués pour l'exercice 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- 1) **FIXE** comme suit en annexe les tarifs communaux pour l'exercice 2021 ;
- 2) **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente décision ;
- 3) **DIT** que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2021 et qu'une copie de la présente sera transmise à Madame le Receveur municipal.

Délibération reçue en préfecture le 11 décembre 2020

TARIFS COMMUNAUX 2021

	Commune	Hors Commune
SALLE DE LA MAIRIE	Caution : 150 € pour toute réservation	
<i>Fermeture à 23 h - Arrêt Musique 22 h</i>	Acompte : 50 € pour toute réservation	
Location salle + cuisine 90 personnes	110 €	
Location vin d'honneur	51 €	
Location Association Communale	41 €	
Location pour activité professionnelle	78 €	
<i>Si location 2 jours de suite, par le même réservataire, sans nettoyage entre les 2 jours : 1/2 tarif appliqué pour location du 2ème jour (hors location association communale)</i>		
SALLE DE LA NOUE	Caution : 300 € pour toute réservation	
<i>Fermeture à 2h30 - Arrêt Musique 2 h</i>	Acompte : 1/2 :50 € - Entière : 100 €	
<i>Lors de la location de cette salle, il est mis à disposition dans le local poubelle extérieur, (la clé du local sera remise lors de l'état des lieux), un bac OM de 240 l et un bac de tri sélectif. Cette prestation est comprise dans le prix de la location. Attention la mairie se réserve le droit de facturer 10 € tout sac déposé hors des bacs.</i>		
Banquet ou réunion : 1 salle 150 personnes	204 €	425 €
Banquet ou réunion : 2 salles 300 personnes	377 €	676 €
Cuisine professionnelle	73 €	98 €
Location Association Communale	53 €	
<i>Si location 2 jours de suite, par le même réservataire, sans nettoyage entre les 2 jours : 1/2 tarif appliqué pour location du 2ème jour (hors location association communale)</i>		
SALLE DE LA VERGNAIE	Caution : 150 € pour toute réservation	
<i>Fermeture à 23 h - Arrêt Musique 22 h</i>	Acompte : 50 € pour toute réservation	
Location vin d'honneur 100 personnes	96 €	
Location salle	157 €	
Location Association Communale	52 €	
<i>Si location 2 jours de suite, par le même réservataire, sans nettoyage entre les 2 jours : 1/2 tarif appliqué pour location du 2ème jour (hors location association communale)</i>		
SALLE DE LA MAIRIE, DE LA NOUE OU DE LA VERGNAIE		
<i>Location mensuelle pour association au-delà de 2 créneaux hebdomadaires gratuits (1 créneau = 2 heures maxi) 2 créneaux supplémentaires autorisés</i>	46 €	
SALLE PAROISSIALE		
Location	46 €	
TABLES - 29 tables de 3m x 1m - environ 10 à 12 personnes		
Location (gratuit pour les associations)	2 €	4 €
CONCESSION CIMETIERE		
Caveau ou caverne - durée 30 ans	225 €	
Colombarium - durée 30 ans	270 €	
DIVERS		
Participation pour pose d'une signalétique commerciale	50 €	
Droit de place Marché régulier	5 €	
Droit de place Vente occasionnelle	35 €	
Adhésion Bibliothèque (cotisation)	8	
Délaissés communaux	24€/m ² en NH2	50€/m ² en U et NH1
Photocopies noir et blanc	0,25 € (A4) et 0,45 € (A3)	
Photocopies couleur	0,40 € (A4) et 0,50 € (A3)	

DENOMINATION DE VOIE DANS LE LOTISSEMENT DU CLOS DE LA GARNERIE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que certains travaux concernant des lotissements sont en cours notamment pour le lotissement du Clos de la Garnerie composé de 12 logements. Cet aménagement va conduire à la création de deux impasses.

Il précise qu'il convient maintenant de dénommer ces voies, cette compétence relevant de la compétence du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2213-1 ;

➤ **DECIDE** de dénommer les nouvelles voies mentionnées ci-dessus selon le plan joint en annexe à la présente délibération :

- Lotissement du Clos de la Garnerie : Impasse des Pinsons et Impasse des Mésanges

➤ **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente décision.

Délibération reçue en préfecture le 11 décembre 2020

DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à des modifications sur le budget principal de la commune.

Dans le domaine de la comptabilité publique, une décision modificative consiste à opérer une modification au budget sous la forme de virements entre chapitres budgétaires.

Il s'agit de prendre en compte des dépenses non prévues au chapitre 67 de la section de fonctionnement. En effet des dépenses exceptionnelles ont été enregistrées pour prendre en compte les annulations de réservations de salles (remboursement des acomptes) et les crédits disponibles ne sont plus suffisants pour effectuer le versement à l'agglomération de l'excédent de fonctionnement du budget assainissement.

Les modifications suivantes sont donc proposées :

Budget commune :

- Dépenses de fonctionnement au chapitre 67 – art 678 (Autres charges exceptionnelles) : +2000 €
- Dépenses de fonctionnement au chapitre 65 – art 657450 (subventions aux associations) : -2000 €
- Dépenses d'investissement au chapitre 16 – art 1641 (emprunt) : +3200 €
- Dépenses d'investissement au chapitre 23 – art 2313 (constructions) : -3200 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTÉ** à l'unanimité ces modifications budgétaires.

- **DIT** qu'une copie de cette délibération sera transmise à Madame la trésorière de Clisson.

Délibération reçue en préfecture le 11 décembre 2020

LOTISSEMENT DU CLOS DE LA BRELANDIERE (PHASE 1) °: RESERVATION ET CESSION DE LOTS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commercialisation des lots libres du lotissement du Clos de la Brelandière est ouverte depuis le début de l'été 2020.

Le prix de vente pour chacun des lots a été fixé par délibération du 4 juin 2020.

Il précise que le Conseil Municipal doit maintenant se prononcer sur la réservation et la cession des lots aux personnes concernées.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

➤ **AUTORISE** la cession du lot aux personnes mentionnées ci-dessous :

LOT	SURFACE (m ²)	NOM
5	333	GATTO Anaïs et HENNEL Nicolas domicilié 8 place Roger Salengro 44400 REZE

➤ **PRECISE** que la réservation est valable 6 mois renouvelable une fois sur demande de l'acquéreur.

➤ **PRECISE** que la réservation est effective après le versement d'un acompte de 500 € de la part de l'acquéreur.

➤ **CHARGE** Monsieur le Maire ou à défaut un adjoint de la signature des documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Délibération reçue en préfecture le 11 décembre 2020

SUBVENTION A L'ASSOCIATION LES HIL'HARANGS FUMES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de l'association « Les Hil'harengs Fumés. »

Il explique que l'association organise depuis 2019 des spectacles de variétés et des soirées théâtre.

Depuis septembre 2020, l'association a mis en place des ateliers théâtre pour les jeunes. A ce titre, elle sollicite l'octroi d'une subvention communale.

L'objet de cette activité qui vise à participer à l'éducation et à la formation des jeunes répond aux critères énoncés dans la charte communale d'octroi des subventions.

Monsieur le Maire propose donc de répondre positivement à la demande et d'attribuer une subvention de 177 € pour l'association Les Hil'harengs Fumés correspondant au dernier trimestre 2020, les ateliers théâtre ayant débutés en septembre.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

➤ **ATTRIBUE** une subvention de 177 € à l'association Les Hil'harengs Fumés.

➤ **PRECISE** que les crédits nécessaires à cette décision sont inscrits au budget principal 2020.

➤ **CHARGE** Monsieur le Maire ou un adjoint de la signature de toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

Délibération reçue en préfecture le 11 décembre 2020